

ESPACE DES CHARRETTES
TARIFS LOCATION ANNEE 2026
suivant délibération du Conseil Municipal du 06-07-2026
A compter du 07 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 081-218102812-20260706-060720267-DE



DEMANDE DE RESERVATION : Pour réserver l'espace des Charrettes vous devez rédiger un courrier de demande de réservation en précisant les dates et le motif de votre réservation ex : mariage, anniversaire, communion etc....

APRÈS ACCEPTATION DE LA LOCATION :

- 1- Remplir le formulaire “redevance et utilisation de l'Espace des Charrettes”
- 2 - Etablir un chèque d’arrhes égal à la moitié du prix de la location et établi à l'ordre du trésor public
- 3 -Signer le règlement intérieur de location de la salle

LE JOUR DE L'ÉTAT DES LIEUX :

Fournir les pièces suivantes :

- 1- Une police d'assurance garantissant la responsabilité civile et couvrant tous les dommages et dégradations pouvant être faits sur les installations et murs pendant toute la durée de la location. (faisant apparaître le nom et l’adresse du locataire de la salle)
- 2- Les chèques de caution et de location

TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS tout compris (électricité, fibre)		PRIX
Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	Du vendredi 17h au lundi 10h	400 €
Une journée hors week-end et jours fériés	De 12h à 20h le lendemain (1 jour 1/2)	200 €
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		550 €
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de location, le solde à la remise des clefs		
Caution		800 €
Caution ménage		100 €
LOCATION AUX ASSOCIATIONS DE SÉMALENS		Gratuit
Etat des lieux d’entrée et de sortie		oui
Attestation d’assurance du président de l’association		oui

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 081-218102812-20260706-060720267-DE



TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES NON CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS tout compris (électricité, fibre)

Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	Du vendredi 17h au lundi 10h	700 €
Une journée hors week-end et jours fériés	de 8h à 12h le lendemain (1jour 1/2)	300 €
Une demi-journée (réunion sans repas)		200 €
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		800 €
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de la location, le solde à la remise des clefs		
Caution		800 €
Caution ménage		100€

IMPORTANT :

Le tarif de location applicable aux personnes contribuables sur la commune de Sémalens s'applique aux descendants et ascendants directs. La sous-location par une personne résidant sur la commune de Sémalens à une personne extérieure de Sémalens est interdite sous peine de se voir refuser toute location ultérieure.